



Rapport annuel

au 31/03/2025

LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT

Part I, Part R, Part GP

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans, une performance nette de frais de gestion réels supérieure à celle de son indicateur de référence (l'€STR capitalisé quotidiennement) majorée de 1,20 % l'an pour la part I, de 0,85 % pour la part R et de 1,15 % pour la part GP ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

La politique d'investissement consiste à atteindre l'objectif de gestion, par la mise en place de différentes stratégies de gestion sur le marché du crédit (niveau d'exposition au marché, allocation entre les titres de catégorie Investment Grade et ceux de catégorie High Yield (soit "à caractère spéculatif" (à haut rendement)), stratégies d'arbitrage entre titres obligataires et/ou dérivés de crédit), dans le respect du budget de risque du FCP. Le FCP visera à générer une performance absolue positive sur la durée de placement recommandée quelles que soient les conditions de marché.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence.

Cependant, la performance du FCP peut être comparée a posteriori à la performance de l'€STR capitalisé.

L'€STR est le taux d'intérêt de référence du marché monétaire qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqué par les banques de la zone euro.

L'indice €STR est calculé par la Banque centrale européenne (BCE) et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu

L'indicateur de référence est utilisé par l'OPCVM au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.emmi-benchmarks.eu.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), la note moyenne ISR que le Compartiment devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** ») et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué de l'ensemble des émetteurs obligataires et/ou monétaires notées par LBP AM via son modèle propriétaire « **Great** », est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne (« **Great** »). La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon, selon les critères définis par la Société de Gestion. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières. La stratégie d'investissement du FCP consiste à mettre en œuvre des stratégies flexibles sur l'ensemble du marché du crédit (niveau d'exposition au marché, allocation entre les titres de catégorie Investment Grade et ceux de catégorie High Yield (soit « à caractère spéculatif » (à haut rendement)), stratégies d'arbitrage et de valeur relative utilisant des titres obligataires et/ou dérivés de crédit), dans le respect du budget de risque du FCP.

La stratégie d'investissement du FCP tire parti de plusieurs sources de valeur ajoutée :

- sélection des émetteurs et des secteurs d'investissement en fonction des analyses micro et macro-économiques des équipes de gestion ;
- allocation entre les titres de catégorie « *Investment Grade* » (de notation supérieure ou égale à BBB-/Baa3), en application de la méthode de Bâle telle que précisée ci-dessous, ou de notation jugée équivalente par la Société de gestion et ceux de catégorie *High Yield* (soit « à caractère spéculatif » (à haut rendement), de notation inférieure à BBB-/Baa3) en fonction des anticipations de performance de chacun de ces segments ;
- gestion globale de l'exposition crédit du portefeuille entre 0 et 120 % de l'actif net ;
- mise en place de stratégies d'arbitrage sur l'ensemble du marché du crédit. Elles visent à exploiter un écart de valorisation entre deux instruments (obligations et/ou *Credit Default Swap*) ayant un risque de crédit similaire ;

La sensibilité aux taux d'intérêt évoluera dans une fourchette de [-1 ; +4] La sensibilité crédit évoluera dans une fourchette de [-1 ; 6]

La construction du portefeuille consiste à sélectionner des titres de taux majoritairement libellés en euro, émises par des entreprises (pour 50 % minimum de l'actif net) ou des États.

Le FCP visera à générer des performances positives quelles que soit la direction du marché. Le FCP visera à générer des rendements absolus en s'exposant positivement et négativement (via des instruments financiers à terme) sur des titres de créance, afin de bénéficier d'opportunités d'achats de titres considérés comme sous-évalués et de vente de titres dérivés considérés comme surévalués. De par la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt et l'utilisation de stratégies d'arbitrage via des instruments financiers dérivés, la stratégie d'investissement du FCP ne présente pas un biais directionnel significatif durable aux marchés obligataires.

Tableau de synthèse :

		Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt		-1	+4
Fourchette de sensibilité aux spreads de crédit		-1	+6
Émetteurs de pays hors OCDE		10 % maximum	
Devise des titres	Euro	75 %	110 %
	Autres devises (non Euro)	10 % maximum	

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, parmi les entités privées de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou dont la plus mauvaise notation est « B- » selon les principales agences existantes telles Standard & Poor's, Moody's, Fitch, et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro, dans la limite de 10 % de l'actif net et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le FCP n'a pas vocation à investir en actions mais en cas de conversion en actions des obligations convertibles en portefeuille, le FCP pourra détenir des actions dans la limite de 10 % de l'actif net. En outre, uniquement à des fins de couverture du risque global du portefeuille, et pour des proportions négligeables de l'actif, le FCP pourra s'exposer aux marchés actions via des futures et options sur indices actions. L'exposition cumulée du FCP aux marchés actions ne peut excéder 10 % de son actif net.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP est investi au minimum à 70 % de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont des émissions du secteur privé ou public pour 50 % minimum de l'actif net du FCP, le reste pouvant être investi en titres émis ou garantis par des États jusqu'à 50 % de l'actif net du FCP.

Type d'émetteurs	Autorisés
Émetteurs privés ou publics	50 % minimum
Émetteurs souverains et/ou titres garantis	50 % maximum

Le FCP peut investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, hors euro (USD, JPY, GBP, CHF, SEK, NOK). L'exposition au risque de change est systématiquement couverte.

Les pays des émetteurs pourront être hors OCDE, mais les titres seront libellés obligatoirement en Euro ou en devise USD, JPY, GBP, CHF, SEK ou NOK. Le FCP pourra investir de manière accessoire dans des titres dont les émetteurs sont basés dans un pays émergent dans la limite de 10 % de l'actif net.

L'exposition du FCP aux titres de créances pourra porter jusqu'à 120 % de son actif net.

Le FCP pourra être exposé jusqu'à 120 % aux titres de catégorie « *Investment Grade* » correspondants à une notation minimale BBB- /Baa3, en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le FCP peut également être exposé, à hauteur de 100 % maximum de l'actif net, à des titres ayant une notation inférieure à BBB- /Baa3, dits à caractère spéculatif (à haut rendement), par les principales agences existantes (Standard&Poor's, Moody's, Fitch...) en application de la méthode de Bâle ci-avant définie.

Le FCP peut également investir à hauteur de 10 % maximum de l'actif net en titres dont la notation est inférieure ou égale à B+, néanmoins, l'investissement dans des titres de notation inférieure à B3/B- n'est pas autorisé.

Le FCP peut également investir en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de gestion.

Le FCP ne pourra être exposé à plus de 100 % de son actif net en cumul sur ces deux catégories de titres: titres à caractère spéculatif (à haut rendement) et titres non notés.

Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites "CoCos" ou "Additional Tier 1") dans la limite de 10 % de l'actif net. Ce sont des titres hybrides car ils associent des caractéristiques d'obligations et d'actions. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les convertit en actions ordinaires ou réduit leur capital en cas d'événements déclencheurs généralement définis contractuellement. Ils peuvent présenter un rendement supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques, de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée, remboursée après la dette senior). En cas de conversion en actions, le FCP pourra détenir des actions dans la limite de 10 % de l'actif net.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, fourchette de sensibilité, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre, de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre.

■ Parts ou actions d'autres OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Phase d'amorçage :

Jusqu'au 12 novembre 2015 au plus tard, le FCP pourra être investi jusqu'à 100 % en OPC monétaires court terme.

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens (y inclus ETF¹), ainsi qu'en parts ou actions de fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger respectant les critères d'équivalence prévus au R214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement gérés par LBP AM ou une société liée.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche extra-financière. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition ou d'arbitrage, auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition ou d'arbitrage sur taux : ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité du portefeuille entre [-1 et + 4],
- Futures et options sur indices actions sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers : ces instruments seront utilisés uniquement afin de couvrir le risque global du portefeuille et pour des proportions négligeables de l'actif.
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) sur indice : ces instruments seront utilisés afin de se protéger et/ou de s'exposer de manière provisoire en prenant des positions acheteuses ou vendeuses.
Credit Default Swap (CDS) sur entité unique ("single name") : Le FCP pourra intervenir sur les CDS sur entité unique ("single name") jusqu'à 100 % de son actif net. L'achat de CDS single name est possible à des fins de couverture. Les positions acheteuses de CDS single name, sans détention du titre correspondant, ne sont pas autorisées dans le FCP. L'exposition via la vente de CDS single name est possible à condition de respecter la stratégie ESG du portefeuille.
- Contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap (TRS)) pour échanger la performance entre un indice monétaire et un indice de référence, par exemple un indice représentatif du marché crédit à des fins de couverture et/ou de manière provisoire d'exposition. Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans une proportion attendue pour un maximum de 100 % l'actif net. Les contreparties utilisées dans le cadre de contrats d'échange sur rendement global sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale B- au moment de l'exécution de la transaction.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture sur les devises : ces instruments seront notamment utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille.

Les indices sous-jacents à ces instruments respectent les orientations de l'ESMA sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM (ESMA/2012/832). Ces indices ont une fréquence de re-balancement au minimum semestrielle, notamment pour les CDS sur indices Itraxx/CDX, sans coût significatif pour le portefeuille du FCP.

Les contreparties utilisées dans le cadre de contrat d'échange sur rendement global sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

¹ FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple : FTSE MTS Global, FTSE MTS 3-5 ans, Iboxx...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

Le niveau de l'effet de levier du FCP (calculé en faisant la somme des nominaux des instruments financiers à terme et des dérivés intégrés utilisés par le FCP), en circonstances normales de marché, devrait se situer dans une fourchette comprise entre 1 et 6 fois l'actif net du FCP.

Il est possible que cet effet de levier soit occasionnellement supérieur en circonstances de marchés exceptionnelles et par exemple en périodes de faible volatilité.

Le FCP est géré de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le fonds peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains Medium Term Notes, bons de souscription, obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles), sur taux, actions, crédit, indices ou change.

En outre, le fonds peut également investir dans des obligations callable et obligations puttable dans la limite de 110 % de l'actif net.

4. Dépôts d'espèces

Afin de réaliser son objectif de gestion, et notamment dans le cadre de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 20 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur le marché en vue d'améliorer la performance du portefeuille, optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont les titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagée et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession temporaire dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition temporaire dans la limite d'une fois l'actif. Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire, et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Sélection des Contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrat constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité) ;
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créance libellés en euro". À ce titre, les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur directement et/ou indirectement via les OPC ainsi que via les dérivés dans lesquels le fonds est investi sont :

- **Risque de perte en capital** : le FCP n'offre, à aucun moment, de garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque de perte en capital. Par conséquent il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de crédit** : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante** : le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à caractère spéculatif (à haut rendement / high yield)" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.
L'exposition nette du fonds aux titres à caractère spéculatif (à haut rendement) pourra atteindre 100 % de l'actif net, compte tenu de son objectif de gestion.
- **Risque de liquidité** : le FCP investit notamment dans des titres "à haut rendement / high yield", les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies.
- **Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers à terme proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire appliqué au FCP repose sur la sélection des titres de créances et obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants. La performance du FCP peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative. Le style de gestion discrétionnaire repose également sur des stratégies d'arbitrage. L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de valorisations constatés ou anticipés entre deux instruments, en prenant une position acheteuse sur l'un et une position vendeuse sur l'autre. Dans le cas d'une évolution défavorable de ces arbitrages (baisse des opérations acheteuses et/ou hausse des opérations vendeuses), la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Le cumul des positions acheteuses et vendeuses prises au travers d'instruments financiers dérivés est limité à 500 % de l'actif net en conditions de marché normales, et peut dépasser ce montant en cas de conditions de marchés inhabituelles, par exemple lors de périodes de faible volatilité sur les marchés.
- **Risque lié à la surexposition** : le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat ou d'exposition) ou de la hausse (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié aux arbitrages** : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de valorisations constatés ou anticipés entre deux instruments, en prenant une position acheteuse sur l'un et une position vendeuse sur l'autre. Dans le cas d'une évolution défavorable de ces arbitrages (baisse des opérations acheteuses et/ou hausse des opérations vendeuses), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres :** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.
Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents :** les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risque actions :** il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP liée à l'exposition aux marchés actions via des indices actions et/ou aux variations des marchés actions qui peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles ou obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») présents dans le FCP ou des actions détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Ce risque est limité dans la mesure où l'exposition au risque actions du FCP est au maximum de 10 %.
- **Risque lié aux obligations contingentes :** Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».

Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupon sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 3 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

- Le 12/12/2024: LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT en LBPAM ISR SHORT TERM CREDIT FLEX,
- Le 17/12/2024: Mise en place du label ISR V3

COMMENTAIRE DE GESTION

La période avril 2024 - mars 2025 a connu une croissance mondiale hétérogène. Aux États-Unis, l'activité économique est restée résiliente, avec une solide reprise au second semestre 2024, soutenue par une consommation robuste et un marché de l'emploi solide, bien qu'en léger ralentissement. L'inflation a poursuivi sa décrue, mais reste au-dessus de la cible de la Fed, principalement en raison de pressions persistantes dans les services et les salaires. La Banque centrale a entamé un cycle d'assouplissement prudent, abaissant ses taux directeurs de 100 bp sur la période. Néanmoins, les anticipations d'un pivot plus marqué ont été freinées par une rhétorique plus hawkish de la Fed, renforcée par l'élection de Donald Trump et les craintes liées à un virage protectionniste et inflationniste de sa politique économique. En zone euro, la dynamique de croissance s'est dégradée en fin d'année, principalement pénalisée par la faiblesse du secteur industriel allemand et une demande intérieure en berne. L'inflation a poursuivi sa trajectoire baissière, permettant à la BCE d'opérer une détente monétaire plus agressive, avec une réduction de 150 bp de ses taux directeurs. L'écart de politique monétaire avec les États-Unis s'est donc accentué, reflétant à la fois un cycle conjoncturel plus avancé et une inflation mieux orientée en zone euro.

Les marchés obligataires européens ont été particulièrement sensibles à la dégradation du climat politique, d'abord en France durant l'été avec la dissolution de l'Assemblée nationale et une forte instabilité gouvernementale (l'année 2024 aura connu quatre premiers ministres), puis début mars 2025 à la suite de l'annonce d'un plan de relance allemand massif de 500 milliards d'euros dédiés aux infrastructures et à la défense. Ces chocs ont provoqué des fortes tensions sur les taux longs. Le spread 10 ans France-Allemagne a culminé à 88 bp début décembre, un niveau inédit depuis 2012. Le rendement du 10 ans allemand a connu un point haut à 2,89 % au moment de l'annonce du plan de relance et domine toujours sur ces plus hauts. Outre-Atlantique, le 10 ans américain est resté globalement stable sur l'année (4,20 %), masquant une forte volatilité intra-annuelle, avec un rallye marqué en fin d'année (+ 84 bps au T4 2024), dans un contexte de robustesse macroéconomique et de crainte de stagflation.

Sur les courbes de taux, la période a été marquée par un net mouvement de repentification, conséquence directe du cycle d'assouplissement monétaire entamé par les banques centrales. En zone euro, le 2 ans allemand s'est abaissé à 2,04 % (vs. 2,85 % en début de période), tandis que le 10 ans progressait à 2,76 % (vs. 2,30 %). Aux États-Unis, la détente sur le court terme a été plus significative, de 5,35 % à 4,30 % fin mars, alors que le 10 ans restait inchangé.

Du côté du crédit, les marchés ont enregistré une performance solide, portés par le resserrement des spreads, un portage attractif et une forte demande des investisseurs. L'euro Investment Grade affiche un total return de + 4,25 % sur l'année, et l'euro High Yield + 7,77 %. Les segments les plus risqués – CoCo, dettes subordonnées bancaires, HY – ont surperformé (même les actions). Sur le plan sectoriel, les REITs se sont distingués comme le secteur le plus performant, soutenus par la détente monétaire, tandis que l'automobile a souffert des tensions protectionnistes croissantes. Du côté des émissions primaires, l'activité a été soutenue, reflétant à la fois par des conditions de refinancement plus favorables pour les entreprises et la forte demande des investisseurs, alimentée par d'importants flux entrants sur la classe d'actifs.

Enfin, les risques géopolitiques – guerre en Ukraine, conflit au Moyen-Orient, incertitudes autour du soutien militaire occidental – sont restés en toile de fond, sans provoquer de stress systémique sur les marchés mais contribuent à entretenir une prime de risque latente.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2025, le fonds LBPAM ISR Total Return Crédit¹ progresse de 5,26 %, soit 177 bp au-dessus de l'ESTR, au-delà de son objectif de gestion d'ESTR + 120 bp. La volatilité 1 an est restée contenue à 0,51 %.

Sur la période, la sensibilité crédit a été légèrement réduite, passant de 1,4 an en avril 2024 à 1,3 an fin mars 2025, avec un point bas proche de 1 en cours d'année. Le portefeuille s'est recentré sur les maturités courtes (1- 3 ans), tout en réduisant l'exposition du HY de 30 % à 27 %.

L'exposition aux subordonnées à call court (T2, AT1, corporate hybrides) a été augmentée en première partie d'année pour atteindre 43 % en juillet, avant d'être ramenée à 31 % fin mars 2025 après la très bonne performance du segment et la visibilité réduite quant au manque de visibilité de la politique menée par D. Trump.

¹ Part I

PERFORMANCES

L'indice de référence est ESTR Capitalisé

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	5,26 %	3,49 %
Sur 3 ans	12,69 %	8,07 %

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	5,33 %	3,49 %
Sur 3 ans	12,62 %	8,07 %

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence
Sur 1 an	4,97 %	3,49 %
Sur 3 ans	11,35 %	8,07 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCP est calculé en VaR absolue 99 % à 20 jours (ouverts). Celle-ci correspond à la perte potentielle maximum que peut enregistrer le portefeuille sur un horizon de temps de 1 mois (20 jours ouverts) avec une probabilité de 99 %. Le portefeuille est construit de manière à respecter, dans des conditions normales de marché, une limite de VaR 99 % ex ante en 1 mois de 10 %.

Le niveau de levier maximum du FCP est de 600 % de l'actif net.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	32 983 319,09	31 381 674,18	64 364 993,27
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	2 980 275,78	3 942 962,41	6 923 238,19
VOLKSBANK WIEN A TR 06-10-27	—	2 048 531,10	2 048 531,10
NOVO NORDISK FIN 3.125% 21-01-29	993 290,00	996 350,00	1 989 640,00
LA BANQUE POSTAL TR 26-01-31	955 596,99	986 538,36	1 942 135,35
HOLDING D'INFRAS 0.125% 16-09-25	949 918,72	970 133,56	1 920 052,28
PHOENIX GRP 4.375% 24-01-29	796 796,72	823 363,83	1 620 160,55
BANCO SANTANDER TR 02-04-29	798 856,00	816 403,84	1 615 259,84
JEFFERIES GROUP 3.875% 16-04-26	799 488,00	801 559,67	1 601 047,67
HAMBURG COM BANK TR 22-09-26	761 278,69	785 367,24	1 546 645,93

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 300,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 600,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 102,41 % selon la méthode de l'engagement,
- 117,14 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (Change à terme.; CDS; Futures sur obligations et change.).

À fin mars 2025, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	—
Montant des titres engagés dans des opérations de prise en pension	—
Montant des titres engagés dans des opérations de mise en pension	408 000 euros soit 0,57 % de l'actif net
Données sur la concentration (opérations de mise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de mise en pension	ODDO ASSET MANAGEMENT (100 %)
Données sur la concentration (opérations de prise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prise en pension	—
Données d'opération agrégées (opérations de mise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Collatéral cash Euro issu d'opérations de mise en pension
Échéance des titres sous-jacents	—
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	France (100 %)
Règlement et compensation	Bilatéral
Données d'opération agrégées (opérations de prise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	—
Échéance des titres sous-jacents	—
Échéance des opérations	—
Pays des contreparties	—
Règlement et compensation	—
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	13 211,18
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 % des garanties détenues sur un compte dédié au fonds et unique pour toutes les contreparties
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	OPC : 4 911 euros (67% des revenus) Gestionnaire de l'OPC : 2 419 euros (33% des revenus)

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,03 % de l'actif net moyen pour la part FR0013241064,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour la part FR0012904647,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour la part FR0012904639.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	66 468 146,54
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	66 468 146,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 993 118,59
OPCVM	5 993 118,59
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	47 739,48
Opérations temporaires sur titres (H)	409 831,95
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	409 831,95
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	72 918 836,56
Créances et comptes d'ajustement actifs	86 159,40
Comptes financiers	63 496,34
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	149 655,74
Total de l'actif I+II	73 068 492,30

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	68 262 178,08
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	3 575 777,89
Capitaux propres I	71 837 955,97
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	71 837 955,97
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	409 386,59
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	409 386,59
Instruments financiers à terme (B)	115 997,23
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	525 383,82
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	650 443,96
Concours bancaires	54 708,55
Sous-total autres passifs IV	705 152,51
Total Passifs : I+II+III+IV	73 068 492,30

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	2 675 173,62
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	265,01
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	5 365,83
Sous-total produits sur opérations financières	2 680 804,46
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-7 614,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-7 978,71
Sous-total charges sur opérations financières	-15 592,71
Total revenus financiers nets (A)	2 665 211,75
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-469 036,94
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-469 036,94
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 196 174,81
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	5 771,36
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 201 946,17
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	281 863,11
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 978,51
Frais de recherche	-24 442,14
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	252 442,46
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	6 024,05
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	258 466,51

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 106 126,31
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	444,62
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 106 570,93
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	8 794,28
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 115 365,21
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	3 575 777,89

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans, une performance nette de frais de gestion réels supérieure à celle de son indicateur de référence (l'€STR capitalisé quotidiennement) majorée de 1,20 % l'an pour la part I, de 0,85 % pour la part R et de 1,15 % pour la part GP ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

La politique d'investissement consiste à atteindre l'objectif de gestion, par la mise en place de différentes stratégies de gestion sur le marché du crédit (niveau d'exposition au marché, allocation entre les titres de catégorie Investment Grade et ceux de catégorie High Yield (soit "à caractère spéculatif" (à haut rendement)), stratégies d'arbitrage entre titres obligataires et/ou dérivés de crédit), dans le respect du budget de risque du FCP. Le FCP visera à générer une performance absolue positive sur la durée de placement recommandée quelles que soient les conditions de marché.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	79 477 788,71	79 765 870,48	73 255 860,68	62 764 919,27	71 837 955,97
PART LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP EN EUR					
Actif net	8 060,81	7 964,95	7 780,31	8 407,71	5 090 223,24
Nombre de titres	79,04895	79,04895	78,04895	78,04895	44 861,03511
Valeur liquidative unitaire	101,97	100,75	99,68	107,72	113,46
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,80	0,37	-1,52	-2,74	0,40
Capitalisation unitaire sur revenu	0,70	1,55	2,72	3,60	3,55
PART LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I EN EUR					
Actif net	57 417 979,37	79 746 492,11	73 166 764,47	62 532 835,69	66 258 449,36
Nombre de titres	5 549,52207	7 790,52207	7 217,52207	5 706,00000	5 744,00000
Valeur liquidative unitaire	10 346,47	10 236,34	10 137,38	10 959,13	11 535,24
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-82,06	38,28	-155,34	-279,78	41,50
Capitalisation unitaire sur revenu	81,11	167,19	286,68	370,87	353,20
PART LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R EN EUR					
Actif net	22 051 748,53	11 413,42	81 315,90	223 675,87	489 283,37
Nombre de titres	21 729,94085	11,39838	82,21149	210,58362	438,82776
Valeur liquidative unitaire	1 014,80	1 001,31	989,10	1 062,17	1 114,97
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-8,12	3,74	-15,16	-27,26	4,01
Capitalisation unitaire sur revenu	3,79	13,66	25,48	29,20	31,22

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
Les parts ou actions d'OPC non cotés et autres fonds d'investissement non cotés sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.
4. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
5. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créances sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
6. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
7. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
 - b. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
 - c. Les dérivés sur événement de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
 - d. Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
8. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.
Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1^{er} niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2^e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

N.B. : Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

- Les frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème		
			Part I	Part GP	Part R
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,80 % TTC maximum.	1 % TTC maximum	1,50 % TTC maximum.
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif.		
3	Commissions de mouvement Société de gestion	Transaction / Opération	Néant.		
4	Commission de surperformance	Actif net	Sur les parts I et R 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes, réalisée par le FCP par rapport à la progression réalisée, sur la Période de Calcul considérée, par un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence majoré, sur une base annuelle, de 1,20% (pour la part I) et 0.85% (pour la part R), ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP.		

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus:

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3^o du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.06 % de l'actif net.

Commission de surperformance :

Des frais de gestion variables seront prélevés sur les parts I et R au profit de la Société de gestion. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes.

La surperformance du FCP correspond à la différence positive entre l'actif net du FCP avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence (l'€STR capitalisé quotidiennement majoré), sur une base annuelle, de 1,20 % (pour la part I) et 0.85 % (pour la part R), ajustée des souscriptions et des rachats dans le FCP.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de gestion dès le rachat. La commission de surperformance est perçue par la société de gestion lors de la date de paiement de la commission de surperformance, que la performance absolue du FCP sur la Période de Calcul soit positive ou négative.

A la Date de constatation, dans le cas d'une sous-performance du FCP sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque la sous-performance au titre de la Période de Calcul sera comblée par le FCP.

Date de constatation : dernière date de valeur liquidative du mois de mars de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul.

Période de Calcul : période courant entre deux dates consécutives de paiement de la commission de surperformance (1^{re} Période de calcul : du 01/04/2022 au 31/03/2023).

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le FCP, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du fonds, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le FCP. Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative (VL), le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus a minima trimestriellement. Ces coûts sont estimés par la Société de gestion sur la base des fourchettes d'achat-vente.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats des différents porteurs, il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du « swing » à un moment donné dans le futur. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2 % de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GP, R et I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	62 764 919,27
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 896 589,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 378 740,50
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 196 174,81
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	252 442,46
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 106 570,93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	71 837 955,97

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP		
Parts souscrites durant l'exercice	59 917,95017	6 530 982,41
Parts rachetées durant l'exercice	-15 134,96401	-1 697 027,68
Solde net des souscriptions/rachats	44 782,98616	4 833 954,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	44 861,03511	
PART LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I		
Parts souscrites durant l'exercice	90,00000	1 023 952,74
Parts rachetées durant l'exercice	-52,00000	-586 265,54
Solde net des souscriptions/rachats	38,00000	437 687,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 744,00000	
PART LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R		
Parts souscrites durant l'exercice	315,31701	341 653,85
Parts rachetées durant l'exercice	-87,07287	-95 447,28
Solde net des souscriptions/rachats	228,24414	246 206,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	438,82776	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- valeurs nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP FR0013241064	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	5 090 223,24	44 861,03511	113,46
LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I FR0012904639	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	66 258 449,36	5 744,00000	11 535,24
LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R FR0012904647	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	489 283,37	438,82776	1 114,97

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	66 468,14	57 600,67	8 343,06	0,00	524,41
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	409,83	409,83	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	63,50	0,00	0,00	0,00	63,50
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-409,39	0,00	-409,39	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-54,71	0,00	0,00	0,00	-54,71
HORS-BILAN					
Futures	NA	-6 251,02	10,50	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		51 759,48	7 944,17	0,00	533,20

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 639,78	0,00	3 454,54	27 120,59	12 082,89	7 864,39	14 305,96
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	409,83	0,00	0,00
Comptes financiers	63,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-409,39
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-54,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	-2 235,56	-3 062,54	-942,42	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 648,57	0,00	3 454,54	24 885,03	9 430,18	6 921,97	13 896,57

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	5 040,14	986,92	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	63,50	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-1,31	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	77,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-5 127,23	-981,44	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	53,72	4,17	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	42 515,30	23 952,85	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	409,83	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	42 925,13	23 952,85	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,64	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
ODDO ASSET MANAGEMENT	409,83	0,00
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
ODDO ASSET MANAGEMENT	0,00	409,39
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE	0,00	3,47
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	9,77
ROYAL BANK OF CANADA PARIS	0,00	55,65
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	73 784,40
	Coupons et dividendes en espèces	12 375,00
Total des créances		86 159,40
Dettes		
	Achats à règlement différé	500 000,00
	Frais de gestion fixe	31 282,67
	Frais de gestion variable	112 417,59
	Autres dettes	6 743,70
Total des dettes		650 443,96
Total des créances et des dettes		-564 284,56

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
PART LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	28 473,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	1 625,42
Pourcentage de frais de recherche	0,03
PART LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	325 105,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	111 118,71
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,17
Frais de gestion variables acquis	504,50
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	22 675,94
Pourcentage de frais de recherche	0,03
PART LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 039,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	670,79
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,17
Frais de gestion variables acquis	123,59
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	140,78
Pourcentage de frais de recherche	0,03

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 435 018,00
	FR0013398658	LBPAM DETTES FINANCIERES FLEXIBLE Part I	3 435 018,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 435 018,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	2 201 946,17
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	2 201 946,17
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 201 946,17

Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	159 463,51
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	159 463,51
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	159 463,51
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	159 463,51
Total	159 463,51
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	2 028 782,26
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 028 782,26
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 028 782,26
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2 028 782,26
Total	2 028 782,26
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	13 700,40
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	13 700,40
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	13 700,40
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	13 700,40
Total	13 700,40
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	258 466,51
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	258 466,51
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	258 466,51

Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	18 272,62
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	18 272,62
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	18 272,62
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	18 272,62
Total	18 272,62
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	238 432,36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	238 432,36
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	238 432,36
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	238 432,36
Total	238 432,36
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 761,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 761,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 761,53
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 761,53
Total	1 761,53
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			66 468 146,54	92,53
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			66 468 146,54	92,53
Assurance			1 944 360,78	2,71
CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	EUR	1 000 000	939 134,11	1,31
CNP ASSURANCES TEC_2R+0.1% PERP	EUR	400 000	388 623,44	0,54
FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS 4.25% 04-09-31	EUR	600 000	616 603,23	0,86
Automobiles			3 222 117,60	4,49
General Motors Financial Co Inc 5.15% 15-08-26	GBP	800 000	986 921,96	1,39
JAGUAR LAND ROVER 6.875% 15-11-26	EUR	500 000	534 771,60	0,74
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 4.5% 15-01-26	EUR	300 000	303 961,50	0,42
NISSAN MOTOR 2.652% 17-03-26	EUR	800 000	793 026,02	1,10
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	600 000	603 436,52	0,84
Banques commerciales			28 365 776,23	39,50
ALPHA SERVICES AND 5.5% 11-06-31	EUR	700 000	742 890,44	1,03
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	300 000	318 276,70	0,44
BANCO BPM 4.875% 18-01-27 EMTN	EUR	750 000	785 612,67	1,09
BARCLAYS 6.125% PERP	USD	300 000	278 551,81	0,39
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	400 000	416 531,18	0,58
BNP PAR E3R+0.75% 20-03-29	EUR	900 000	901 815,20	1,26
BNP PARIBAS 7.375% PERP	USD	600 000	562 231,53	0,78
BPCE 1.5% 13-01-42	EUR	600 000	582 939,95	0,81
CA 1.625% 05-06-30 EMTN	EUR	900 000	909 603,62	1,27
CA 3.125% 26-01-29 EMTN	EUR	300 000	301 875,21	0,42
CA 5.134% 11-03-27	USD	600 000	563 802,38	0,78
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	700 000	714 927,74	1,00
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 10.0% 30-10-26	EUR	1 100 000	1 190 487,96	1,66
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29-05-28	EUR	600 000	655 863,45	0,91
CMZB FRANCFORT 4.0% 05-12-30	EUR	500 000	507 595,75	0,71
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	1 000 000	1 067 625,34	1,49
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.5% 03-03-28	EUR	300 000	301 031,30	0,42
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% PERP	EUR	800 000	813 450,95	1,13
CRED AGRI SA 8.125% PERP	USD	300 000	283 110,23	0,39
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	EUR	500 000	533 848,42	0,74
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	800 000	821 923,71	1,14
Hellenic Bank Public Company 4.0% 17-09-26	EUR	300 000	307 547,71	0,43
ICCREA BANCA 4.75% 18-01-32	EUR	700 000	718 032,10	1,00
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	600 000	604 965,70	0,84
ING GROEP NV 6.5% PERP	USD	700 000	668 526,36	0,93
INTESA SANPA 7.7% PERP CV	USD	600 000	559 893,23	0,78
LLOYDS BANKING GROUP E3R+0.63% 04-03-28	EUR	400 000	401 488,96	0,56
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	1 000 000	1 111 298,77	1,55
MONTE PASCHI 2.625% 28-04-25	EUR	500 000	511 935,07	0,71
MONTE PASCHI 6.75% 05-09-27	EUR	400 000	434 952,27	0,61
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY E3R+0.8% 27-01-29	EUR	1 200 000	1 208 280,83	1,71
NIBC BANK NV 6.375% 01-12-25	EUR	500 000	522 289,11	0,73
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 3.5% 21-01-29	EUR	500 000	504 269,11	0,70
PKO Bank Polski 3.375% 16-06-28	EUR	500 000	507 513,70	0,71
RCI BANQUE 3.5% 17-01-28 EMTN	EUR	700 000	711 677,25	0,99
SANTANDER UK E3R+0.6% 24-03-28	EUR	800 000	800 866,84	1,11
SG 3.0% 12-02-27	EUR	900 000	906 711,66	1,26
SG 5.25% 19-02-27	USD	400 000	375 306,42	0,52
SOCIETE GENERALE	EUR	500 000	494 827,12	0,69
SOCIETE GENERALE 8.0% PERP	USD	500 000	467 045,20	0,65
TRIODOS BANK NV 4.875% 12-09-29	EUR	800 000	840 815,56	1,17
UNICAJA BAN 3.125% 19-07-32	EUR	400 000	403 525,37	0,56

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNICAJA BANCO SA E 7.25% 15-11-27	EUR	500 000	546 765,48	0,76
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	500 000	496 225,64	0,69
UNICREDIT 3.3% 16-07-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 007 021,23	1,40
Boissons			200 905,48	0,28
CARLSBERG BREWERIES AS E3R+0.4% 28-02-27	EUR	200 000	200 905,48	0,28
Compagnies aériennes			719 603,55	1,00
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.0% 29-05-26	EUR	700 000	719 603,55	1,00
Composants automobiles			3 097 084,39	4,31
FORVIA 3.75% 15-06-28	EUR	800 000	780 876,67	1,09
GOODYEAR TIRE AND RUBBER 5.0% 31-05-26	USD	400 000	373 662,49	0,52
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	400 000	403 887,56	0,56
SCHAEFFLER AG 4.25% 01-04-28	EUR	500 000	499 538,22	0,70
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	1 000 000	1 039 119,45	1,44
Crédit à la consommation			676 416,58	0,94
CAIXA CENTRAL DE CREDITO AGRICOLA MUTUO 8.375% 04-07-27	EUR	600 000	676 416,58	0,94
Electricité			1 567 822,30	2,18
ENEL 1.375% PERP	EUR	500 000	475 365,14	0,66
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 02-08-81	EUR	1 100 000	1 092 457,16	1,52
Emballage et conditionnement			735 862,53	1,02
HUHTAMAKI OYJ 4.25% 09-06-27	EUR	700 000	735 862,53	1,02
Epargne et prêts hypothécaires			302 647,11	0,42
ACHMEA BANK NV 2.75% 10-12-27	EUR	300 000	302 647,11	0,42
Equipement et services pour l'énergie			1 035 032,20	1,44
EUROGRID GMBH 1 3.075% 18-10-27	EUR	500 000	510 617,47	0,71
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	EUR	500 000	524 414,73	0,73
Equipements électriques			306 568,32	0,43
PRYSMIAN 3.625% 28-11-28 EMTN	EUR	300 000	306 568,32	0,43
Equipements et instruments électroniques			802 756,08	1,12
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	800 000	802 756,08	1,12
FPI de détail			1 382 544,28	1,92
CARMILA 1.625% 30-05-27	EUR	800 000	788 078,25	1,09
MERCIALYS 1.8% 27-02-26	EUR	600 000	594 466,03	0,83
Marchés de capitaux			8 275 438,13	11,52
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	800 000	801 622,20	1,12
ABN AMRO BK E3R+0.35% 25-02-27	EUR	400 000	401 364,40	0,56
ABN AMRO BK E3R+0.48% 21-01-28	EUR	800 000	805 711,64	1,12
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	1 100 000	1 121 341,66	1,55
BAWAG BK 3.125% 03-10-29 EMTN	EUR	700 000	711 743,60	0,99
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	600 000	647 161,00	0,90
NORDEA BKP E3R+0.65% 21-02-29	EUR	700 000	703 480,56	0,98
OTP BANK 6.125% 05-10-27 EMTN	EUR	400 000	428 271,07	0,60
RAIFFEISEN BANK INTL AG 3.875% 03-01-30	EUR	300 000	308 645,59	0,43
SPANKKI OYJ 4.875% 08-03-28	EUR	500 000	513 829,52	0,72
VERISURE HOLDING AB 3.875% 15-07-26	EUR	800 000	804 254,56	1,12
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.5% PERP	EUR	1 000 000	1 028 012,33	1,43
Matériaux de construction			479 306,04	0,67
SPCM 2.625% 01-02-29	EUR	500 000	479 306,04	0,67
Pétrole et gaz			592 006,03	0,82
ITALGAS 2.875% 06-03-30 EMTN	EUR	600 000	592 006,03	0,82
Produits pharmaceutiques			200 451,81	0,28
JOHNSON AND JOHNSON 2.7% 26-02-29	EUR	200 000	200 451,81	0,28
Services clientèle divers			1 838 399,54	2,56
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	300 000	307 275,12	0,43
AYVENS 3.875% 24-01-28	EUR	500 000	515 634,59	0,72
AYVENS 4.375% 23-11-26	EUR	300 000	311 778,66	0,43
AYVENS E3R+0.68% 19-11-27	EUR	700 000	703 711,17	0,98
Services de télécommunication diversifiés			2 695 881,76	3,75

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ILIAD 2.375% 17-06-26	EUR	700 000	704 483,36	0,98
TDF INFRASTRUCTURE SAS 5.625% 21-07-28	EUR	600 000	660 388,77	0,92
TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP	EUR	1 300 000	1 331 009,63	1,85
Services de télécommunication mobile			734 277,95	1,02
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	700 000	734 277,95	1,02
Services financiers diversifiés			6 012 004,63	8,37
AAREAL BK 5.875% 29-05-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 080 213,42	1,51
AVANTOR FUNDING 2.625% 01-11-25	EUR	400 000	402 664,17	0,56
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	400 000	391 076,27	0,54
BANCO DE CREDITO SOCIAL 8.0% 22-09-26	EUR	1 000 000	1 065 632,19	1,48
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 27-01-28	EUR	400 000	403 272,28	0,56
ENEL FINANCE INTL NV 2.625% 24-02-28	EUR	400 000	399 684,38	0,56
ENEL FINANCE INTL NV 6.8% 14-10-25	USD	450 000	434 246,44	0,60
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUAR05+3.617% 31-01-28	EUR	300 000	315 387,95	0,44
LKQ EUROPEAN HOLDINGS BV 4.125% 01-04-28	EUR	600 000	603 374,75	0,84
SOGECAP 4.125% PERP	EUR	600 000	607 397,75	0,85
UPFIELD BV 6.875% 02-07-29	EUR	300 000	309 055,03	0,43
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			807 118,84	1,12
NYKREDIT E3R+0.6% 24-01-27	EUR	800 000	807 118,84	1,12
Sociétés commerciales et de distribution			473 764,38	0,66
ENERGIZER 6.5% 31-12-27	USD	500 000	473 764,38	0,66
TITRES D'OPC			5 993 118,59	8,34
OPCVM			5 993 118,59	8,34
Gestion collective			5 993 118,59	8,34
LBPAM DETTES FINANCIERES FLEXIBLE Part I	EUR	300	3 435 018,00	4,77
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	202	2 144 934,98	2,99
OSTRUM SRI CASH Z	EUR	39	413 165,61	0,58
TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION			409 831,95	0,57
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			409 831,95	0,57
Banques commerciales			409 831,95	0,57
UNICAJA BANCO SA E 3.5% 12-09-29	EUR	400 000	409 831,95	0,57
DETTE REPRÉSENTATIVE DES TITRES DONNÉS EN PENSION			-408 000,00	-0,57
INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION			-1 386,59	0,00
Total			72 461 710,49	100,87

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/EUR/USD/20250424	538,48	0,00	USD	77 311,24	EUR	-76 772,76
V/GBP/EUR/20250424	0,00	-9 774,33	EUR	971 666,56	GBP	-981 440,89
V/USD/EUR/20250424	0,00	-3 473,75	EUR	479 556,19	USD	-483 029,94
V/USD/EUR/20250424	0,00	-55 651,02	EUR	4 537 199,24	USD	-4 592 850,26
V/USD/EUR/20250424	102,94	0,00	EUR	51 454,30	USD	-51 351,36
Total	641,42	-68 899,10		6 117 187,53		-6 185 445,21

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0625	-26	26 515,56	0,00	-3 062 540,00
EURO BTP 0625	-4	0,00	-3 940,00	-470 080,00
EURO BUND 0625	3	0,00	-8 220,00	386 490,00
EURO-OAT 0625	-7	17 500,00	0,00	-858 830,00
EURO SCHATZ 0625	-21	1 820,00	0,00	-2 246 055,00
I EURIBOR 3 1225	30	1 262,50	0,00	7 352 625,00
I EURIBOR 3 1226	-30	0,00	-2 762,50	-7 342 125,00
Sous-total 1.		47 098,06	-14 922,50	-6 240 515,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		47 098,06	-14 922,50	-6 240 515,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	72 461 710,49
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-68 257,68
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	32 175,56
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	149 655,74
Autres passifs (-)	-737 328,14
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	71 837 955,97

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP	EUR	44 861,03511	113,46
Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	EUR	5 744,00000	11 535,24
Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R	EUR	438,82776	1 114,97

Rapport annuel

au 28 mars 2024

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	65 067 198,39	74 885 262,32
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	58 588 318,78	71 494 575,75
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	58 588 318,78	71 494 575,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo­ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	5 085 386,15	2 891 307,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 085 386,15	2 891 307,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 352 755,82	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	1 352 755,82	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	40 737,64	499 379,57
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	40 737,64	499 379,57
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	7 035 306,57	8 080 308,06
Opérations de change à terme de devises	6 307 402,42	7 103 205,27
Autres	727 904,15	977 102,79
COMPTES FINANCIERS	34 228,38	42 360,81
Liquidités	34 228,38	42 360,81
TOTAL DE L'ACTIF	72 136 733,34	83 007 931,19

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	62 244 652,41	72 307 002,01
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 602 401,68	-1 122 570,07
Résultat de l'exercice (a,b)	2 122 668,54	2 071 428,74
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	62 764 919,27	73 255 860,68
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 473 509,67	954 218,94
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 355 807,04	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	1 355 807,04	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	117 702,63	954 218,94
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	40 737,63	499 379,53
Autres opérations	76 965,00	454 839,41
DETTES	7 898 026,71	8 309 266,46
Opérations de change à terme de devises	6 329 477,81	7 052 767,75
Autres	1 568 548,90	1 256 498,71
COMPTES FINANCIERS	277,69	488 585,11
Concours bancaires courants	277,69	488 585,11
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	72 136 733,34	83 007 931,19

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0623	0,00	6 658 785,00
LIFFE LG GILT 0623	0,00	235 233,87
XEUR FBTP BTP 0623	0,00	4 844 700,00
XEUR FOAT EUR 0623	0,00	4 037 130,00
EURO BOBL 0623	0,00	6 365 520,00
TU CBOT UST 2 0623	0,00	1 330 177,99
EURO BOBL 0624	3 311 000,00	0,00
EURO-OAT 0624	2 947 910,00	0,00
EURO SCHATZ 0624	2 431 100,00	0,00
TU CBOT UST 2 0624	757 349,54	0,00
EURO BTP 0624	1 547 130,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUROPE S40 V1	3 500 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0623	0,00	6 384 480,00
EURO BUND 0624	4 401 540,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
FIX/0.6907/E6R/0.0	0,00	4 950 000,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 940,31	920,54
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 634 912,51	2 560 539,44
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	7 960,44	3 278,67
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	7 625,56
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 647 813,26	2 572 364,21
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 494,35	1 044,70
Charges sur instruments financiers à terme	77 201,03	0,00
Charges sur dettes financières	18 488,52	7 566,71
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	98 183,90	8 611,41
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 549 629,36	2 563 752,80
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	358 252,54	386 934,45
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 191 376,82	2 176 818,35
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-68 708,28	-105 389,61
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 122 668,54	2 071 428,74

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste frais de gestion et dotations aux amortissements.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
Les parts ou actions d'OPC non cotés et autres fonds d'investissement non cotés sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.
4. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
5. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créances sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
6. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent.

7. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
 - b. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
 - c. Les dérivés sur événement de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
 - d. Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
8. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat
 Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
 Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
9. Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan.
 L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 0,80 % TTC de l'actif net moyen annuel pour la part I, 1,50 % TTC de l'actif net moyen annuel pour la part R et 1 % TTC de l'actif net moyen annuel pour la part GP.
2. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0,46 % TTC pour la part I.
 Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0,72 % TTC pour la part R.
 Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0,57 % TTC pour la part GP.
3. La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,06 %.
4. Le taux de frais cotisation AMF est de 0,00085 %.
5. Les frais de gestion variable sont calculés de la manière suivante :
 - La surperformance correspond à la différence positive entre l'appréciation de la valeur liquidative de la part concernée, nette de frais de gestion fixes, ajustée des souscriptions/rachats, et celle de l'indicateur de référence majoré de 1,20 % capitalisés sur la part I et de 0,85 % capitalisés sur la part R ajustée des souscriptions/rachats dans la part concernée, sur la Période de Référence.
 La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante.
 En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de gestion dès le rachat.
 La commission de surperformance est perçue par la société de gestion lors de la date de paiement de la commission de surperformance, dès lors que l'actif net du FCP est supérieur à celui d'un fonds fictif à performance nulle. Dans le cas contraire, la provision existante est reportée sur l'année calendaire suivante.
 Le fonds fictif à performance nulle correspond à un fonds ayant le même actif net que le FCP à la date de constatation de la commission de surperformance précédente, subissant les mêmes souscriptions/rachats que le FCP au cours de l'année, et enregistrant une performance nulle.
 Dans le cas d'une sous performance de la part concernée sur une date de constatation de la commission de surperformance, la sous performance est reportée sur l'année calendaire suivante : la dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque la sous performance de la part concernée au titre de la période débutant sur la dernière date de paiement de la commission de surperformance sera comblée.
 - Date de constatation de la commission de surperformance : dernière date de valeur liquidative du mois de mars de chaque année. La date de constatation de la commission de surperformance devient une date de paiement de la commission de surperformance si à cette date, une commission de surperformance est en mesure d'être payée à la société de gestion.
 - Période de Référence : période courant entre deux dates consécutives de paiement de la commission d (1^{re} Période de référence : du 12 novembre 2015 au 31 mars 2017).

6. Swing Pricing :

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le FCP, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du fonds, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le FCP. Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative (VL), le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus a minima trimestriellement. Ces coûts sont estimés par la Société de gestion sur la base des fourchettes d'achat-vente.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats des différents porteurs, il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du « swing » à un moment donné dans le futur. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2 % de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts GP, I et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	73 255 860,68	79 765 870,48
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	734 953,22	978 258,84
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 142 035,10	-6 690 752,20
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	781 492,80	312 558,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 896 282,19	-3 964 084,97
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 408 340,09	5 478 387,60
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 931 215,92	-3 229 038,33
Frais de transactions	-10 424,65	-30 456,15
Différences de change	-29 292,41	71 954,77
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 749 479,35	-656 023,21
Différence d'estimation exercice N	620 029,90	-3 129 449,45
Différence d'estimation exercice N-1	3 129 449,45	2 473 426,24
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	652 666,58	-957 632,88
Différence d'estimation exercice N	-72 662,36	-725 328,94
Différence d'estimation exercice N-1	725 328,94	-232 303,94
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 191 376,82	2 176 818,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	62 764 919,27	73 255 860,68

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	404 342,47	0,64
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	764 090,24	1,22
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 525 116,89	2,43
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55 894 769,18	89,06
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	58 588 318,78	93,35
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	3 500 000,00	5,58
Taux	10 994 489,54	17,51
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	14 494 489,54	23,09
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	4 401 540,00	7,01
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	4 401 540,00	7,01

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	55 201 967,27	87,95	0,00	0,00	2 859 610,53	4,56	526 740,98	0,84
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 352 755,82	2,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 228,38	0,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	1 355 807,04	2,16	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277,69	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	10 994 489,54	17,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	4 401 540,00	7,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	400 000,00	0,64	8 804 575,83	14,03	19 107 434,82	30,44	13 416 869,05	21,38	16 859 439,08	26,86
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	575 592,00	0,92	404 357,80	0,64	372 806,02	0,59
Comptes financiers	34 228,38	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	579 319,44	0,92	0,00	0,00	0,00	0,00	776 487,60	1,24
Comptes financiers	277,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	3 188 449,54	5,08	3 311 000,00	5,28	4 495 040,00	7,16
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 401 540,00	7,01

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 933 326,37	6,27	962 821,71	1,53	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	729 853,76	1,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	897,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	4 653 917,79	7,41	948 220,96	1,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	277,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	757 349,54	1,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES	
Achat à terme de devise	729 853,76
Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	5 577 548,66
Ventes à règlement différé	565 026,25
Souscriptions à recevoir	65 766,90
Dépôts de garantie en espèces	82 048,50
Coupons et dividendes en espèces	15 062,50
TOTAL DES CRÉANCES	7 035 306,57
DETTES	
Vente à terme de devise	5 602 138,75
Fonds à verser sur achat à terme de devises	727 339,06
Achats à règlement différé	1 497 431,00
Frais de gestion fixe	24 650,61
Frais de gestion variable	40 695,73
Autres dettes	5 771,56
TOTAL DES DETTES	7 898 026,71
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-862 720,14

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	78,04895	
Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I		
Parts souscrites durant l'exercice	56,00000	585 918,06
Parts rachetées durant l'exercice	-1 567,52207	-16 126 966,43
Solde net des souscriptions/rachats	-1 511,52207	-15 541 048,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 706,00000	
Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R		
Parts souscrites durant l'exercice	143,19632	149 035,16
Parts rachetées durant l'exercice	-14,82419	-15 068,67
Solde net des souscriptions/rachats	128,37213	133 966,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	210,58362	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	45,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,57
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	3,52
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Parts LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	291 818,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,46
Frais de gestion variables provisionnés	40 005,68
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,06
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	24 828,44
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Parts LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	816,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Frais de gestion variables provisionnés	676,23
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,59
Frais de gestion variables acquis	13,82
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	44,58
Pourcentage de frais de recherche	0,04

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 211 332,00
	FR0013398658	LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	3 211 332,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 211 332,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 122 668,54	2 071 428,74
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 122 668,54	2 071 428,74
Parts LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	281,38	212,30
Total	281,38	212,30
Parts LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 116 237,23	2 069 121,17
Total	2 116 237,23	2 069 121,17
Parts LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 149,93	2 095,27
Total	6 149,93	2 095,27

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 602 401,68	-1 122 570,07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 602 401,68	-1 122 570,07
Parts LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-214,49	-118,92
Total	-214,49	-118,92
Parts LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 596 445,38	-1 121 204,71
Total	-1 596 445,38	-1 121 204,71
Parts LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 741,81	-1 246,44
Total	-5 741,81	-1 246,44

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	60 695 984,55	79 477 788,71	79 765 870,48	73 255 860,68	62 764 919,27
Parts LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP en EUR					
Actif net	7 452,90	8 060,81	7 964,95	7 780,31	8 407,71
Nombre de titres	79,04895	79,04895	79,04895	78,04895	78,04895
Valeur liquidative unitaire	94,28	101,97	100,75	99,68	107,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,04	-0,80	0,37	-1,52	-2,74
Capitalisation unitaire sur résultat	1,77	0,70	1,55	2,72	3,60
Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I en EUR					
Actif net	42 107 752,65	57 417 979,37	79 746 492,11	73 166 764,47	62 532 835,69
Nombre de titres	4 406,52207	5 549,52207	7 790,52207	7 217,52207	5 706,00000
Valeur liquidative unitaire	9 555,77	10 346,47	10 236,34	10 137,38	10 959,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-207,26	-82,06	38,28	-155,34	-279,78
Capitalisation unitaire sur résultat	190,12	81,11	167,19	286,68	370,87
Part LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R en EUR					
Actif net	18 580 779,00	22 051 748,53	11 413,42	81 315,90	223 675,87
Nombre de titres	19 742,00475	21 729,94085	11,39838	82,21149	210,58362
Valeur liquidative unitaire	941,17	1 014,80	1 001,31	989,10	1 062,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-20,44	-8,12	3,74	-15,16	-27,26
Capitalisation unitaire sur résultat	16,25	3,79	13,66	25,48	29,20

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	400 000	419 661,30	0,67
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	EUR	500 000	530 917,01	0,84
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	500 000	497 721,63	0,79
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUSA5+3.617% 31-01-28	EUR	300 000	267 705,77	0,43
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	300 000	305 884,82	0,49
VOLKSWAGEN BANK 2.5% 31-07-26	EUR	500 000	494 734,95	0,79
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	400 000	376 920,24	0,60
TOTAL ALLEMAGNE			2 893 545,72	4,61
AUTRICHE				
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	800 000	799 603,76	1,27
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.625% 21-08-29	EUR	600 000	602 876,25	0,96
VILKSBANK WIEN AG 2.75% 06-10-27	EUR	1 900 000	1 959 405,94	3,13
TOTAL AUTRICHE			3 361 885,95	5,36
BELGIQUE				
SOLVAY 3.875% 03-04-28	EUR	300 000	301 206,35	0,48
TOTAL BELGIQUE			301 206,35	0,48
ESPAGNE				
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	400 000	370 018,63	0,59
BANCO DE CREDITO SOCIAL 8.0% 22-09-26	EUR	1 000 000	1 094 292,95	1,74
BANCO NTANDER 5.147% 18-08-25	USD	600 000	555 475,95	0,89
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.625% 18-10-27	EUR	600 000	623 421,52	0,99
BBVA 1.0% 16-01-30	EUR	300 000	292 274,54	0,47
IBERCAJA 4.375% 30-07-28	EUR	200 000	204 649,96	0,33
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	700 000	692 134,40	1,10
UNICAJA BAN 2.875% 13-11-29	EUR	500 000	499 351,46	0,80
UNICAJA BAN 3.125% 19-07-32	EUR	400 000	384 439,78	0,61
UNICAJA BAN 7.25% 15-11-27	EUR	500 000	549 210,16	0,87
TOTAL ESPAGNE			5 265 269,35	8,39
ETATS-UNIS				
CATALENT PHARMA SOLUTIONS 2.375% 01-03-28	EUR	700 000	667 573,96	1,06
FORD MOTOR CREDIT 1.744% 19-07-24	EUR	1 500 000	1 507 768,61	2,41
General Motors Financial Co Inc 5.15% 15-08-26	GBP	800 000	962 821,71	1,53
General Motors Financial Co Inc 5.4% 08-05-27	USD	700 000	655 718,52	1,04
TAPESTRY 5.35% 27-11-25	EUR	700 000	724 980,59	1,16
TOTAL ETATS-UNIS			4 518 863,39	7,20
FINLANDE				
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 2.0% 24-03-25	EUR	400 000	390 809,10	0,62
SPANKKI OYJ 4.875% 08-03-28	EUR	400 000	404 342,47	0,65
TOTAL FINLANDE			795 151,57	1,27
FRANCE				
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	500 000	492 578,57	0,79
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	600 000	572 952,08	0,91
ALD 3.875% 22-02-27	EUR	300 000	302 564,02	0,48
ALD 3.875% 24-01-28	EUR	500 000	506 753,54	0,81
ALD 4.375% 23-11-26	EUR	300 000	308 777,47	0,49
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	800 000	778 155,54	1,24

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AXA 4.5% PERP EMTN	USD	500 000	405 104,17	0,64
AXA SA EUAR10+0.2% PERP EMTN	EUR	300 000	273 190,93	0,43
BFCM 3.0% 11-09-25 EMTN	EUR	700 000	703 195,67	1,12
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	EUR	900 000	884 735,95	1,41
CA 1.625% 05-06-30 EMTN	EUR	600 000	589 582,36	0,94
CA 5.134% 11-03-27	USD	900 000	836 750,05	1,34
CARMILA SAS 2.375% 16-09-24	EUR	600 000	603 211,82	0,96
CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	EUR	1 000 000	905 357,38	1,44
CNP ASSURANCE TV04-PERP	EUR	400 000	359 307,89	0,57
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	300 000	300 149,51	0,48
CROW EURO HOL 2.625% 30-09-24	EUR	500 000	496 235,83	0,79
CROW EURO HOL 3.375% 15-05-25	EUR	600 000	603 870,75	0,97
EDF SA TF/TV 29/12/2049	EUR	600 000	604 909,57	0,96
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	600 000	615 335,77	0,98
MERCIALYS 1.8% 27-02-26	EUR	600 000	575 927,80	0,91
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	EUR	500 000	497 391,32	0,79
RCI BANQUE 3.75% 04-10-27	EUR	700 000	700 616,00	1,12
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	600 000	584 984,16	0,93
SOGECAP SA 4.125% 29-12-49	EUR	500 000	497 707,21	0,79
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	900 000	944 948,50	1,51
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	3 500	387 170,00	0,62
TOTAL FRANCE			15 331 463,86	24,42
GRECE				
ALPHA BANK AE 7.0% 01-11-25	EUR	400 000	418 145,92	0,66
PIRAEUS BANK 8.25% 28-01-27	EUR	600 000	652 381,48	1,04
TOTAL GRECE			1 070 527,40	1,70
IRLANDE				
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	700 000	693 413,77	1,11
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.75% 25-01-27	EUR	500 000	516 852,35	0,82
PERMANENT TSB GROUP 5.25% 30-06-25	EUR	600 000	624 912,30	0,99
TOTAL IRLANDE			1 835 178,42	2,92
ISLANDE				
ISLANDSBANKI HF NEW 4.625% 27-03-28	EUR	300 000	299 977,11	0,48
LANDSBANKINN HF 5.0% 13-05-28	EUR	600 000	610 809,28	0,97
TOTAL ISLANDE			910 786,39	1,45
ITALIE				
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 1.625% 03-02-25	EUR	485 000	475 289,49	0,76
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 4.75% 24-01-29	EUR	400 000	411 593,79	0,66
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	500 000	490 491,17	0,78
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	300 000	313 241,55	0,50
BANCO BPM 4.875% 18-01-27 EMTN	EUR	750 000	779 254,61	1,24
ICCREA BANCA 4.125% 28-11-29	EUR	500 000	503 783,11	0,80
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	700 000	736 055,80	1,17
INTESA SANPAOLO 6.25% PERP	EUR	600 000	616 115,08	0,98
LEASYS 3.875% 01-03-28 EMTN	EUR	500 000	503 409,79	0,81
MONTE PASCHI 3.625% 24-09-24	EUR	500 000	507 002,72	0,81
MONTE PASCHI 6.75% 05-09-27	EUR	400 000	434 423,34	0,69
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	500 000	498 585,55	0,80
UNICREDIT 8% 31/12/2099	USD	400 000	381 032,93	0,60
TOTAL ITALIE			6 650 278,93	10,60

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15-07-24	EUR	300 000	298 418,95	0,47
TOTAL LUXEMBOURG			298 418,95	0,47
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	600 000	583 983,31	0,93
ENEL FINANCE INTL NV 6.8% 14-10-25	USD	450 000	438 721,30	0,70
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.25% 13-10-24	EUR	500 000	482 549,26	0,77
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	500 000	497 563,74	0,79
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	600 000	587 208,52	0,93
ING GROEP NV 3.875% 12-08-29	EUR	600 000	607 311,28	0,97
ING GROEP NV 6.5% PERP	USD	700 000	660 523,45	1,05
NIBC BANK NV 6.375% 01-12-25	EUR	500 000	530 021,27	0,84
TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP	EUR	700 000	701 368,84	1,12
TEVA PHAR FIN 1.125% 15-10-24	EUR	500 000	492 453,44	0,79
UNITED GROUP BV 3.125% 15-02-26	EUR	400 000	387 241,39	0,62
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.375% PERP	EUR	700 000	715 535,87	1,14
TOTAL PAYS-BAS			6 684 481,67	10,65
POLOGNE				
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	300 000	333 410,39	0,53
TOTAL POLOGNE			333 410,39	0,53
PORTUGAL				
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	600 000	590 039,06	0,94
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	400 000	419 584,95	0,67
BCP 8.5% 25-10-25 EMTN	EUR	500 000	530 336,48	0,84
CAIXA CENTRAL DE CREDITO AGRICOLA MUTUO 2.5% 05-11- 26	EUR	400 000	387 093,68	0,62
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 10.0% 30-10-26	EUR	400 000	442 222,47	0,70
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 02-08-81	EUR	800 000	762 417,97	1,22
NOVO BAN 4.25% 08-03-28 EMTN	EUR	400 000	400 721,53	0,64
TOTAL PORTUGAL			3 532 416,14	5,63
ROYAUME-UNI				
ICPLN 1 5/8 02/17/27	EUR	900 000	842 127,07	1,34
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	EUR	500 000	526 740,98	0,85
VIRGIN MONEY UK 4.0% 18-03-28	EUR	400 000	402 381,21	0,64
TOTAL ROYAUME-UNI			1 771 249,26	2,83
SLOVENIE				
Nova Kreditna Banka Maribor dd 4.75% 03-04-28	EUR	500 000	501 815,07	0,80
TOTAL SLOVENIE			501 815,07	0,80
SUEDE				
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY AB 2.249% 17-05-81	EUR	300 000	281 267,32	0,45
CASTELLUM AB 3.125% PERP	EUR	450 000	399 669,90	0,64
TELEFON AB LM ERICSSON 5.375% 29-05-28	EUR	900 000	958 257,86	1,53
VOLVO CAR AB 2.0% 24-01-25	EUR	500 000	493 174,89	0,78
VOLVO CAR AB 2.125% 02-04-24	EUR	400 000	400 000,00	0,64
TOTAL SUEDE			2 532 369,97	4,04
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			58 588 318,78	93,35
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			58 588 318,78	93,35

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	EUR	300	3 211 332,00	5,11
OSTRUM SRI CASH M	EUR	50	512 859,00	0,82
OSTRUM SRI CASH Part Z	EUR	133	1 361 195,15	2,17
TOTAL FRANCE			5 085 386,15	8,10
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 085 386,15	8,10
TOTAL Organismes de placement collectif			5 085 386,15	8,10
Titres donnés en pension				
FINLANDE				
CITYCON OYJ 3.625% PERP	EUR	500 000	372 806,02	0,59
TOTAL FINLANDE			372 806,02	0,59
FRANCE				
WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	400 000	404 357,80	0,65
TOTAL FRANCE			404 357,80	0,65
ITALIE				
DOBANK 5.0% 04-08-25	EUR	600 000	575 592,00	0,91
TOTAL ITALIE			575 592,00	0,91
TOTAL Titres donnés en pension			1 352 755,82	2,15
Dettes représentatives des titres données en pension			-1 354 340,00	-2,15
Indemnités sur titres données en pension			-1 467,04	-0,01
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0624	EUR	-28	-14 280,00	-0,03
EURO BTP 0624	EUR	-13	-21 580,00	-0,03
EURO BUND 0624	EUR	33	33 000,00	0,06
EURO-OAT 0624	EUR	-23	7 130,00	0,01
EURO SCHATZ 0624	EUR	-23	-575,00	0,00
TU CBOT UST 2 0624	USD	-4	607,64	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			4 302,64	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			4 302,64	0,01
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUROPE S40 VI	EUR	-3 500 000	-76 965,00	-0,12
TOTAL Credit Default Swap			-76 965,00	-0,12
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-76 965,00	-0,12
TOTAL Instruments financier à terme			-72 662,36	-0,11
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-656,24	-607,63	0,00
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-3 695	-3 695,00	-0,01
TOTAL Appel de marge			-4 302,63	-0,01

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			7 035 306,57	11,21
Dettes			-7 898 026,71	-12,58
Comptes financiers			33 950,69	0,05
Actif net			62 764 919,27	100,00
Parts LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT R	EUR	210,58362	1 062,17	
Parts LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT GP	EUR	78,04895	107,72	
Parts LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	EUR	5 706,00000	10 959,13	

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500ZBOUOZYXIKWS22

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 10% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.29</td><td>6.67</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.29	6.67			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	7.29	6.67								
Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants : - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Mixité au sein des organes de gouvernance : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Trajectoire Net Zero</td><td>32.44 %</td><td>21.84 %</td></tr><tr><td>Mixité au sein des organes de gouvernance</td><td>41.33 Average % Of Women in Board</td><td>36.32 Average % Of Women in Board</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	32.44 %	21.84 %	Mixité au sein des organes de gouvernance	41.33 Average % Of Women in Board	36.32 Average % Of Women in Board
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	32.44 %	21.84 %								
Mixité au sein des organes de gouvernance	41.33 Average % Of Women in Board	36.32 Average % Of Women in Board								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 10% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.									

	A titre d'exemple, au 31/03/2025, le produit financier était investi à hauteur de 50,44% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.
--	---

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2024	2023
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	7.13	7.06
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.2	7.16

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2024
Indicateur	<i>Trajectoire Net Zero</i>
Description indicateur	<i>Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.</i>
Produit financier	32.61 %
Valeur comparable	23.29 %

Indicateur 2

	2024
Indicateur	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	67.01 %

Valeur Comparable	52.49 %
-------------------	---------

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023
Poids des investissements durables	46,54%	40%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.lelabelgreenfin.fr/)

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷ ;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

☐ Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/03/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	OPC		4,77%	France
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		2,98%	France
TELEFONICA EUROP TR	Obligations	Communications	1,85%	Espagne
NATIONWIDE BLDG TR 27-01-29	Obligations	Finance	1,68%	Royaume-Uni

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

MONTEPIO GERAL TR 30-10-26	Obligations	Finance	1,65%	Portugal
AIB GROUP PLC TR 30-05-31	Obligations	Finance	1,56%	Irlande
MBANK TR 11-09-27	Obligations	Finance	1,54%	Allemagne
EDP SA TR 02-08-81	Obligations	Services aux Collectivités	1,52%	Portugal
AAREAL BANK AG 5.875% 29-05-26	Obligations		1,5%	Luxembourg
COMMERZBANK AG TR	Obligations	Finance	1,48%	Allemagne
BANCO CRED SOC C TR 22-09-26	Obligations	Finance	1,48%	Espagne
SCHAEFFLER 4.500% 14-08-26	Obligations	Biens de consommation cycliques	1,44%	Allemagne
VOLKSWAGEN INTFN TR	Obligations	Biens de consommation cycliques	1,43%	Allemagne
UNICREDIT SPA TR 16-07-29	Obligations	Finance	1,4%	Italie
GEN MOTORS FIN 5.150% 15-08-26	Obligations	Biens de consommation cycliques	1,37%	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/03/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 99,42%.

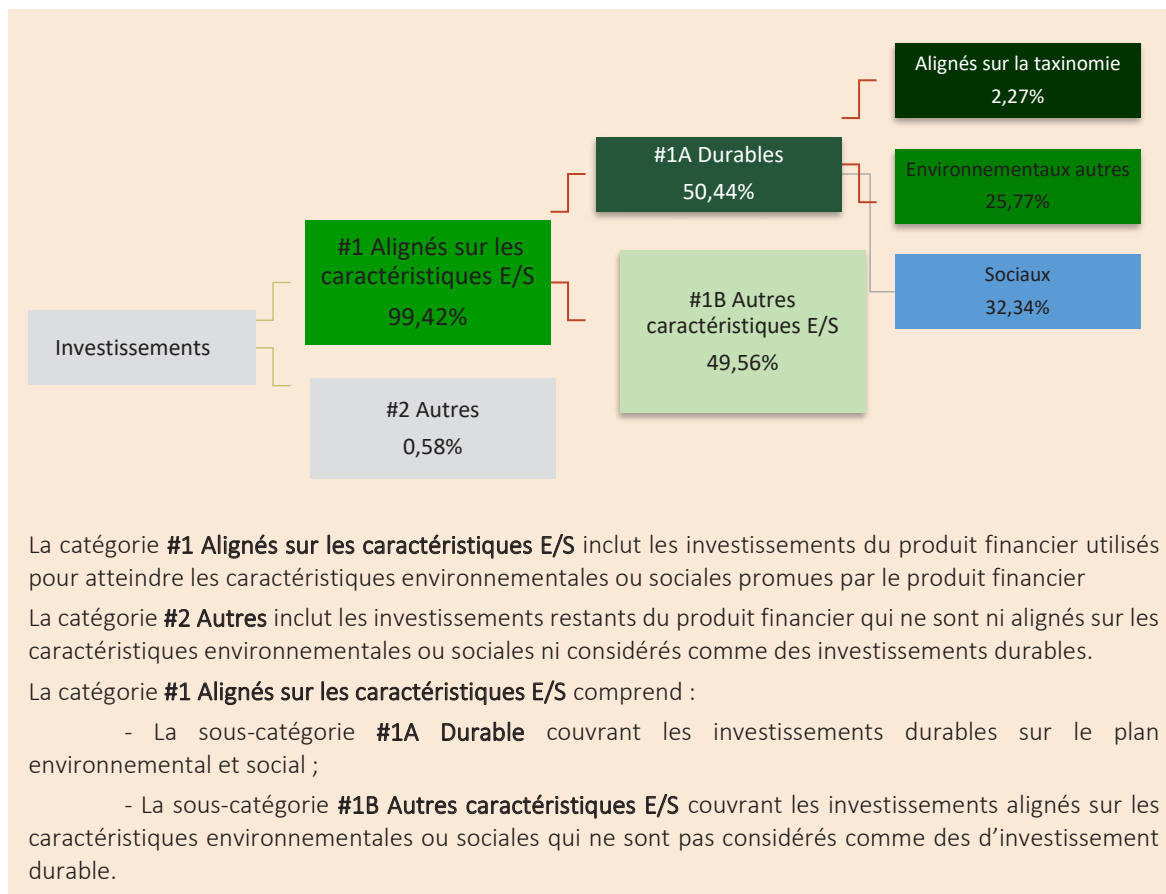
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 10% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 50,44% de son actif net au 31/03/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 25,77% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 32,34% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 2,27% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/03/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 92,95% de l'AuM :

Bics1	Poids
Matériaux de base	0,67%
Communications	4,77%
Biens de consommation cycliques	11,52%
Bien de consommation non cycliques	5,22%
Energie	0,73%
Finance	56,02%

investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

Fonds	0,56%
Industrie	2,11%
Services aux collectivités	5,99%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 7,05% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	4,77%
Autres et liquidités	2,33%
Produits dérivés	-0,05%

Au 31/03/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 4,45% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

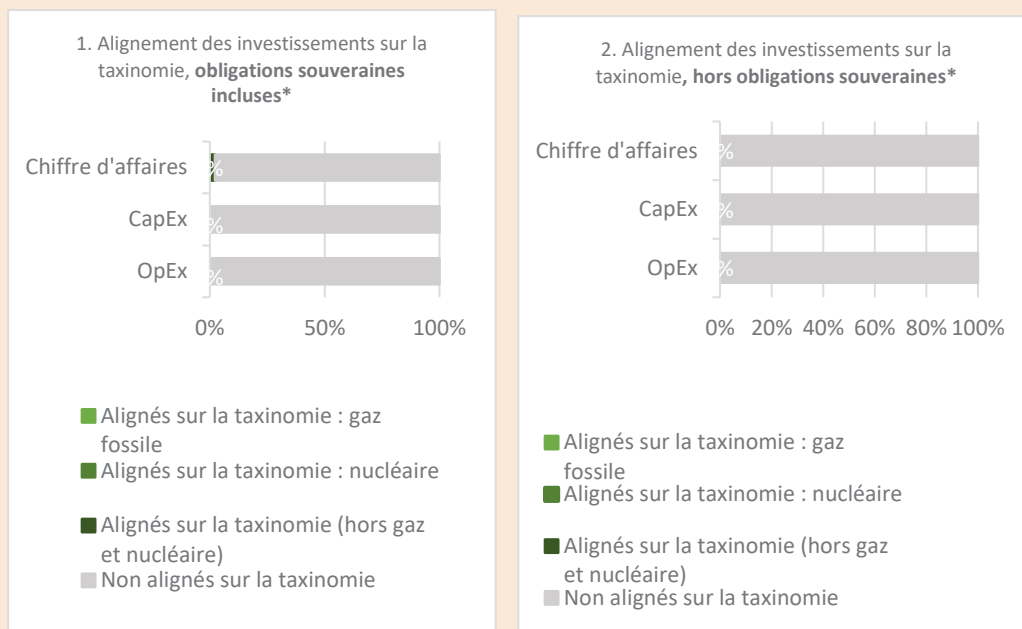
☒ Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,24 % et 0,17 % respectivement au 31/03/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 25,77 % au 31/03/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 32,34 % au 31/03/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0,58% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

FCP LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

FCP LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

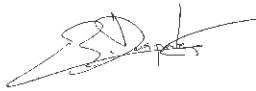
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.07.25
15:17:24 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé